

ÉLABORER UN PROGRAMME DE MESURES COMPENSATOIRES POUR LA BIODIVERSITE :

Formation professionnelle

OBJECTIFS :

Anticiper la rédaction de ses dossiers réglementaires (étude d'impact, dérogation espèce protégée, Natura 2000, zone humide, réserve naturelle ...)

Préparer la mise en place d'un programme de mesures compensatoires, choisir ses ratios, analyser son foncier, cibler les habitats naturels à recréer

DESCRIPTION DES MODULES DE LA FORMATION :

- Présentation du contexte réglementaire, des procédures et de leurs implications sur un projet d'aménagement du territoire
- Identification des points de blocage et des éléments impactant le planning des opérations
- Comprendre les particularités du droit environnemental et les attentes de l'Autorité Environnementale
- Mettre en place une réflexion foncière permettant la réalisation des mesures compensatoires
- Quelles opérations de génie écologique sont nécessaires à mon projet de compensation ?
- Elaborer son programme de suivis écologiques et son mode de communication avec les partenaires
- Retours d'expérience sur des dossiers et des avis récents
- Comment sensibiliser ses collaborateurs ? informer et former

DUREE ET LIEU :

- 2 journées (14 heures)
- Formation intra-entreprise
- Formation inter-entreprises

SPECIFICITES :

- nombreuses études de cas adaptées
- travail seul et en groupe
- remise d'un dossier synthétisant les points importants de la formation
- évaluation individuelle en fin de session

PUBLIC VISE :

Chefs de projet infrastructure en maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre (autoroute, route, centre d'enfouissement, distribution d'énergie, zone d'activités, site éolien ...), ingénieurs, bureaux d'études, entreprises de travaux publics ...

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :
BFC – 0613921942 – thinon.bfc@gmail.com
www.biodiversite-formation-conseil.fr